

## Conseil Municipal du 19 septembre 2013

### Compte rendu

**PRESENTS** : M. BEUZIT, H. ST JALM, A. LOZAC'H, JP. MORVAN, A. POYET  
C. OLLIVIER, J. LE ROUX, J. TWARZ - G. PORCHER

**ABSENT** : F. MARZIN

### **PROJET COMMERCE**

Accord des conseillers pour les Travaux de flocage chanvre devis de l'entreprise ROPARS  
montant ht : 1490,00 €

Accord des conseillers pour la réalisation d'un mur de clôture en béton banché par l'entreprise  
LE CLEC'H montant ht : 3 873,00 €

Accord des conseillers pour la réalisation du Bar à l'entreprise ATCP de Morlaix pour un  
montant de 13 863,60 € ht

Afin de clarifier les termes de l'article 3-2 du cahier des clauses administratives particulières  
mal rédigé (mélange de prix fermes avec formule d'actualisation des prix et également  
formule de de révision des prix) et donc inapplicable, le conseil municipal autorise le maire à  
signer un avenant modifiant cet article, afin d'éviter des contestations de la part des  
entreprises travaillant sur le chantier.

### **SURTAXE EAU POTABLE ANNEE 2014**

Le Conseil Municipal fixe ainsi qu'il suit le produit de la surtaxe à compter du 1<sup>er</sup> janvier  
2014, à savoir augmentation 2 %

#### **- Redevance Annuelle d'abonnement**

Année 2014	52,97 € au lieu de 51,93 €
------------	----------------------------

#### **- Mètres cubes consommés :**

de 0 à 20 M3, le m3	0,85 € au lieu de 0,83 €
de 21 à 70 M3, le m3	0,81 € au lieu de 0,79 €
de 71 à 120 M3, le m3	0,78 € au lieu de 0,76 €
de 121 à 300 M3, le m3	0,77 € au lieu de 0,75€
au-delà de 300 M3, le m3	0,51 € au lieu de 0,50 €

### **VENTE D'EAU A LA COMMUNE DE PLOUGONVEN** (augmentation 3 %)

**- Redevance Annuelle d'abonnement**

Année 2014	57,02 €	au lieu de	55,36 €
Mètres cubes consommés, le m3	0,42 €	au lieu de	0,41 €

**RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Dans le cadre de la table ronde nationale sur l'efficacité énergétique, le gouvernement a confié à l'ADEME la mission d'aider les communes de moins de 2 000 habitants à rénover leur éclairage public. Une des actions retenue consiste à supprimer les luminaires boules équipés de lampes à vapeur de mercure.

La commune dispose de 3 points lumineux dans le Lotissement communal de Castel Rhun, éligibles à ce dispositif d'aide de l'ADEME, à savoir :

Coût des travaux pour le renouvellement de 3 points lumineux : 2 774,61 € ht

Subvention ADEME de 360 € par points lumineux soit 1 080 €

Participation communale : 1 694,61 € ht

Accord du conseil.

**PROJET EOLIEN**

Pour les besoins de la construction, l'exploitation du parc éolien et plus particulièrement pour permettre le passage du matériel, des câbles et des équipements, la société Futures Energies Investissement (anciennement dénommée Eole Génération), envisage de passer sur certaines voies appartenant à la commune.

Accord des conseillers pour autoriser le maire à réitérer devant notaire aux frais de la société Futures Energies Investissement, la constitution de servitude d'accès et de passage de câbles.

**QUESTIONS DIVERSES**

Achat de produits d'illumination de Noël auprès de la société DECOLUM Technic Industries pour un montant de 4 466,58 € HT.



FIN DE SEANCE